

Courtemelon, 20 juillet 2011

Votre dossier est traité par :

Pierre-André Odiet, +41 32 420 74 20, courriel pierre-andré.odiet@frii.ch

## Communiqué de presse

### Trois nouvelles paysannes avec brevet fédéral

**Dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes, le 1<sup>er</sup> juillet dernier à Courtemelon, la FRI a accueilli l'Association Romande des Paysannes Professionnelles qui a remis le brevet fédéral de paysanne à trois lauréates, parmi lesquelles une ressortissante du Jura et une personne provenant du Jura bernois. Cette remise des diplômes clôt un parcours de 3 à 4 ans, durant lesquels les lauréates ont su concilier formation, vie familiale, activités sur l'exploitation et travail à l'extérieur. Toutes nos félicitations !**

Les nouvelles paysannes avec brevet fédéral sont :

- Mme Mireille Berthold, Ocourt
- Mme Sylvie Fuhrer, La Ferrière
- Mme Kathleen Morand, St-Légier

La paysanne joue un rôle essentiel dans la conduite d'une exploitation agricole. Elle entretient également de nombreux contacts avec les différents partenaires de l'agriculture. La paysanne titulaire du brevet fédéral dispose d'un esprit d'entreprise et d'innovation. Elle maîtrise l'organisation des travaux agricoles et des tâches domestiques et elle conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation. Au terme de leur formation, les nouvelles lauréates bénéficient d'avantages dans la mise en valeur des produits et des prestations de l'exploitation. Elles peuvent également occuper des postes à responsabilité dans diverses structures et organisations. Notons encore que le brevet fédéral de paysanne est reconnu par la législation agricole. Il permet notamment de reprendre une exploitation agricole selon les exigences de la loi sur le droit foncier rural; il donne accès aux paiements directs et aux crédits d'investissements.

Courtemelon, 20.07.2011 / Pierre-André Odiet, Resp. Dpt formation professionnelle et continue